



Commune de
SAINT AUBIN LA PLAINE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2018

Le **douze février deux mille dix huit à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux février, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINT AUBIN LA PLAINE sous la présidence de Monsieur GAUVREAU Dominique, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BRIFFAUD Estelle, LIÈVRE Emmanuelle BOUDAUD Amélie.

Messieurs GAUVREAU Dominique, AUGER Patrick, PRÉZEAU Denis, COUZIN Jean-Michel, GRIVEAU Francis, MARSAULT René.

Avait remis procuration :

Excusé :

Secrétaire de séance : **Monsieur PRÉZEAU Denis**

Assistait également : **Monsieur QUAIRAULT Bruno, Secrétaire de Mairie**

Nombre de conseillers municipaux :

◆ En exercice	9
◆ Présents	9
◆ Votants	8 ou 9

ORDRE DU JOUR :

2018-02-01 – COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT VENDEE TERRITOIRES

2018-02-02 – AMENAGEMENT DU BOURG – DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

2018-02-03 – URBANISME – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES DE RESEAUX

2018-02-04 – AUTORISATION SPECIALE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2018

2018-02-05 – MOTION – SOUTIEN A LA REALISATION D'UNE VOIE RAPIDE FONTENAY LE COMTE / ROCHEFORT

2018-02-06 – FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ALOUETTES »

2018-02-07 – FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ALOUETTES »

2018-02-08 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017

2018-02-09 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2017

2018-02-10 – SYDEV – LANCEMENT DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE DE L'ABRI BUS RUE DE ST JEAN

QUESTIONS DIVERSES

Exposé des faits : Monsieur le Maire expose les points suivants :

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la délibération VI-E 1 du Conseil Départemental du 23 septembre 2016 impulsant le dispositif de contrat Vendée Territoires en validant les principes généraux de la contractualisation à mettre en place avec les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée et la commune de l'Île d'Yeu ;

VU la délibération VI-E 1 du Conseil Départemental du 2 décembre 2016 créant le cadre budgétaire de la politique départementale de contrats Vendée Territoire ;

Considérant que les contrats Vendée Territoires visent à soutenir un ensemble d'opérations : aménagement d'espaces publics, réalisation d'équipements sportifs ou culturels, développement des structures petites enfance, aménagement de sites touristiques, etc ;

Considérant qu'à travers ces contrats, la priorité est donnée aux opérations structurantes tout en conservant une part de l'enveloppe financière du Département à des opérations locales, portées par les communes ;

Considérant que La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral a validé le diagnostic de territoire et ses priorités d'aménagement lors de sa conférence des Maires organisée le 10 juillet 2017 à Saint-Michel-en-l'Herm ;

Considérant la répartition financière validée par le bureau communautaire le 19 Octobre 2017 comme suit : 44% pour des projets intercommunaux, 7,7% pour des projets portés par la ville de Luçon, 48,3% pour des projets des 43 communes (selon la clé de répartition : 30% part forfaitaire + 50% population DGF 2017 + 20% potentiel fiscal) ;

Considérant qu'au vu de cette répartition et de ces enjeux, le Comité Territorial de Pilotage du territoire Sud Vendée Littoral s'est réuni le 16 novembre 2017 afin de sélectionner les opérations inscrites au contrat de territoire et de déterminer les modalités de répartition de l'enveloppe de 6 489 090 € du Département. La maquette financière jointe en annexe présente ainsi 63 opérations sélectionnées :

- Projets structurants du territoire : 36 opérations dont
 - 4 projets intercommunaux
 - 11 projets inscrits dans un programme « Développement de l'offre en équipements scolaires et activités "Enfance-Jeunesse" »
 - 16 projets inscrits dans un programme, « Favoriser l'attractivité du territoire en embellissant les bourgs »
 - 3 projets inscrits dans un programme « Favoriser l'attractivité du territoire en développant l'offre en équipements sportifs »
 - 1 programme de voirie communale et intercommunale
- Opérations en fonctionnement : 4 projets
- Projets communaux d'intérêt local : 23 projets

Une enveloppe de 524.789 € sera affectée, à mi-contrat, au moment de la clause de revoyure.

Considérant que les membres du Conseil Communautaire ont approuvé le contrat Vendée Territoires Sud Vendée Littoral à intervenir entre la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, l'ensemble des 44 communes du territoire et le Conseil Départemental de la Vendée lors de la réunion du conseil communautaire du 14 décembre 2017 et ont autorisé Madame la Présidente de la Communauté de Communes à signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce contrat ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le contrat Vendée Territoires Sud Vendée Littoral à intervenir entre la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, l'ensemble des 44 Communes du territoire et le Conseil Départemental de la Vendée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce contrat ;

Décision de l'Assemblée : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- approuve le contrat Vendée Territoires Sud Vendée Littoral à intervenir entre la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, l'ensemble des 44 Communes du territoire et le Conseil Départemental de la Vendée ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce contrat ;

2018-02-02 – AMENAGEMENT DU BOURG – DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Exposé des faits : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet d'Aménagement de la rue principale est bien avancé. Il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018, afin d'éventuellement minimiser le coût du projet.

Conformément aux estimations fournies par le cabinet ARTELIA, les travaux d'aménagement du bourg sont estimés à 590 000,00 € HT. Voici le plan de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DÉPENSES PRÉVUES	MONTANT HT	RECETTES PRÉVUES	MONTANT
HONORAIRES ARCHITECTE	9 000,00 €	CONTRAT VENDÉE TERRITOIRE (DÉPARTEMENT)	43 566,20 €
HONORAIRES MAITRISE D'OUVRAGE	NC	CONTRAT RÉGION TERRITOIRE (RÉGION)	35 768,91 €
TRAVAUX TRANCHE 1	110 000,00 €	PACTE RÉGIONAL POUR LA RURALITÉ (RÉGION)	48 000,00 €
TRAVAUX TRANCHE 2	480 000,00 €	CONTRAT DE RURALITÉ – DSIL (ÉTAT)	177 000,00 €
		AUTOFINANCEMENT (COMMUNE)	294 664,89 €
TOTAL =	599 000,00 €	TOTAL =	599 000,00 €

Décision de l'Assemblée : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, autorise le Maire à solliciter une Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de 2018, auprès des services de l'Etat.

2018-02-03 – URBANISME – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES DE RESEAUX

Exposé des faits : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande reçue le 31 janvier 2018, en provenance de la société EREDT, en charge d'un projet de raccordement d'énergie photovoltaïque, sur la Commune de St Aubin la Plaine.

Un bâtiment de stockage agricole doit en effet être construit sur la parcelle ZT 1, propriété de l'EARL MENANTEAU (permis de construire n° 085 199 17 F0001 accordé en date du 19 mai 2017). Ce bâtiment sera équipé de panneaux photovoltaïques, dont l'énergie produite sera redistribuée sur le réseau électrique existant.

Pour permettre le raccordement entre le bâtiment et le coffret présent sur la parcelle ZT 5, il s'avère nécessaire de passer sur la parcelle ZT 4, propriété de la Commune de St Aubin la Plaine.

Il est donné lecture du projet de convention de servitude pour réseaux.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société ERDT, mandatée par ENEDIS, une convention de servitude de réseaux.

Décision de l'Assemblée : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude pour réseaux proposée par la société ERDT, mandatée par ENEDIS.

2018-02-04 – AUTORISATION SPECIALE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2018

Exposé des faits : Afin que leur budget respecte le plus possible le principe de sincérité, les collectivités locales, dans leur très grande majorité, ne votent leur budget primitif que lorsque les services de l'Etat leur ont transmis les informations indispensables à la confection de leur budget de fonctionnement (bases disposition notamment). Toute opération nouvelle d'investissement doit donc, en principe attendre que le budget primitif de l'exercice soit voté. Or, certaines opérations doivent être engagées sans attendre cette échéance.

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet de faire face à ce type de situation. Il dispose en effet : « Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les

liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme. »

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit : [Dépenses réelles d'investissement 2017 (déduire résultat n-1) – capital dette] /4

Soit : 137 557,37 € / 4 = 34 389,34 €

Pour l'année 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif pour un montant global de 2 534,24 € TTC.
- de voter les opérations et les chapitres concernés, selon le détail suivant :

ONA – Chapitre 20 – Article 2051 « concessions et droits similaires » : 2 226,24 € TTC (JVS MAIRISTEM)

ONA – Chapitre 21 – Article 2184 « mobilier » : 308,00 € TTC (CHAILLOU SARL)

Décision de l'Assemblée : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sus-énoncées,
- vote les différents chapitres et opérations concernés comme suit :

ONA – Chapitre 20 – Article 2051 « concessions et droits similaires » : 2 226,24 € TTC (JVS MAIRISTEM)

ONA – Chapitre 21 – Article 2184 « mobilier » : 308,00 € TTC (CHAILLOU SARL)

2018-02-05 – MOTION – SOUTIEN A LA REALISATION D'UNE VOIE RAPIDE FONTENAY LE COMTE / ROCHEFORT

Exposé des faits : Madame la Ministre,

Le projet d'Autoroute A831 devant relier Fontenay-le-Comte à Rochefort a été stoppé par l'expiration de la Déclaration d'Utilité Publique, et ce malgré le consensus des acteurs locaux, rassemblés en union sacrée, et l'engagement du Premier Ministre d'alors.

Aujourd'hui, Madame la Ministre nous vous sollicitons afin de relancer ce dossier majeur et prioritaire pour nos territoires. Nous souhaitons la réalisation d'une voie rapide entre Fontenay-le-Comte et Usseau et entre Rochefort et Usseau. Il est encore temps d'utiliser les résultats des nombreuses études réalisées dans le cadre du précédent projet et les sommes qui y ont été investies.

La réalisation de cette voie rapide « Fontenay-le-Comte / Rochefort » permettra de fluidifier les liaisons routières quotidiennes et désenclaver nos deux territoires, Charentais-Maritime et Vendéen, durement impactés économiquement ces dernières décennies.

La départementale 137 reliant Sainte-Hermine à La Rochelle bénéficiera également de cette réalisation qui verra son flux diminuer, de poids lourds principalement. Cette nouvelle liaison permettra dans le même temps le contournement de Marans tant attendu par les riverains. Les populations des centres bourgs bordant cette axe sont, en effet, durement touchées par le trafic important, engendrant de nombreuses pollutions.

Fort d'un engagement commun de tous les acteurs de nos territoires voisins, nous élus, souhaitons votre engagement à nos côtés.

Nous vous prions d'agréer, Madame La Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

2018-02-06 – FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ALOUETTES »

Exposé des faits : Monsieur GAUVREAU, Maire, donne présentation du Compte Administratif 2017 du budget annexe « Lotissement Les Alouettes », résumé comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2017							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses prévues	237 264,92 €	Recettes prévues	237 264,92 €	Dépenses prévues	237 096,20 €	Recettes prévues	404 024,68 €
Déficit reporté	0,00 €	Excédent reporté	0,00 €	Déficit reporté (001)	166 928,48 €	Excédent reporté	0,00 €

TOTAL	237 264,92 €	TOTAL	237 264,92 €	TOTAL	404 024,68 €	TOTAL	404 024,68 €
-------	--------------	-------	--------------	-------	--------------	-------	--------------

COMPTE ADMINISTRATIF 2017							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
Mandats émis	237 263,92 €	Titres émis	237 263,92 €	Mandats émis	237 096,20 €	Titres émis	256 928,48 €
Solde d'exécution			0,00 €	Solde d'exécution			19 832,28 €

CONSTATATION DU RESULTAT CUMULÉ			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde de l'exercice	0,00 €	Solde de l'exercice	19 832,28 €
Déficit reporté	0,00 €	Déficit reporté	166 928,48 €
Solde cumulé à la fin de l'exercice		Solde cumulé à la fin de l'exercice	
		-147 096,20 €	
		Soit un besoin de financement (4) de	
		147 096,20 €	

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	
RAR en recettes (2)	0,00 €
RAR en dépenses (1)	0,00 €
Solde des RAR (3) = (2)-(1)	0,00 €
Total à affecter obligt en section d'investisst (4)-(3)	147 096,20 €

Décision de l'Assemblée : Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- DÉCIDE de reporter en déficit d'investissement (001) : 147 096,20 €
- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe « Lotissement Les Alouettes ».

2018-02-07 – FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ALOUETTES »

Exposé des faits : Concernant l'approbation du Compte de Gestion du budget annexe « Lotissement Les Alouettes », établi par Monsieur POULARD, trésorier.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017.
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Décision de l'Assemblée : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- DECLARE que le Compte de Gestion du budget annexe « Lotissement Les Alouettes » dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- APPROUVE le Compte de Gestion 2017.

2018-02-08 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017

Exposé des faits : Monsieur GAUVREAU, Maire, donne présentation du Compte Administratif 2017 de la Commune, résumé comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2017							
<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>				<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>			
Dépenses prévues	907 677,12 €	Recettes prévues	556 289,56 €	Dépenses prévues	532 497,88 €	Recettes prévues	622 380,07 €
Déficit reporté	0,00 €	Excédent reporté	351 387,56 €	Déficit reporté (001)	89 882,19 €	Excédent reporté	0,00 €
TOTAL	907 677,12 €	TOTAL	907 677,12 €	TOTAL	622 380,07 €	TOTAL	622 380,07 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2017							
<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>				<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>			
Mandats émis	384 079,55 €	Titres émis	619 856,95 €	Mandats émis	222 517,01 €	Titres émis	128 220,68 €
Solde d'exécution			235 777,40 €	Solde d'exécution			-94 296,33 €

CONSTATATION DU RÉSULTAT CUMULÉ							
<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>				<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>			
Solde de l'exercice			235 777,40 €	Solde de l'exercice			-94 296,33 €
Excédent reporté			351 387,56 €	Déficit reporté			89 882,19 €
Solde cumulé à la fin de l'exercice			587 164,96 €	Solde cumulé à la fin de l'exercice			-184 178,52 €
				Soit un besoin de financement (4) de			-184 178,52 €

DÉTERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT							
				RAR en recettes (2)			0,00 €
				RAR en dépenses (1)			0,00 €
				Solde des RAR (3) = (2)-(1)			0,00 €
				Total à affecter obligt en section d'investisst (4)-(3)			184 178,52 €

Décision de l'Assemblée : Après que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- DECIDE d'affecter 100 000,00 € en excédent de fonctionnement reporté, en section de fonctionnement (compte 002).
- DECIDE d'affecter 487 164,96 € en réserve obligatoire, en section d'investissement (compte 1068).
- APPROUVE le compte administratif 2017 de la Commune.

2018-02-09 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2017

Exposé des faits : Concernant l'approbation du Compte de Gestion de la Commune, établi par Monsieur POULARD, trésorier.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017.
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Décision de l'Assemblée : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- DECLARE que le Compte de Gestion du budget Commune dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- APPROUVE le Compte de Gestion 2017.

2018-02-10 – SYDEV – LANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE L'ABRI BUS RUE DE ST JEAN

Exposé des faits : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le plan de financement définitif des travaux d'éclairage de l'abri bus de la rue de St Jean, qui seront inscrits au budget de l'année 2018. Ces travaux seront intégralement réalisés par le SyDEV, dans le courant du premier semestre 2018.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur le plan de financement définitif proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée, et qui s'établi comme suit :

Nature des travaux	Coût HT	Participation SyDEV		Participation communale
		montant	% sur HT	
Eclairage public (travaux neufs)	911 €	273 €	30 %	638 €
TOTAL	911 €	273 €		638 €

Décision de l'Assemblée : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- Valide le plan de financement définitif proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au bon déroulement de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **BILAN CEREMONIE DES VŒUX 2018**

Il y a nettement eu moins de monde cette année que les années précédentes, peut être du à la date du vendredi (contre le dimanche les années précédentes). Il est donc décidé de fixer les vœux 2019 au dimanche 13 janvier.

➤ **BORNAGE RUE DES OUCHES**

Monsieur le Maire précise au Conseil que le bornage des parcelles situées au 8 Rue des Ouches doit avoir lieu le mercredi 21 février à 9h00. En effet, la commune devrait se porter acquéreur d'une portion des parcelles existantes, sur lesquelles le réseau électrique des logements de l'école a été enterré.

➤ **SALLE DES FETES**

Les travaux de réfection de la cuisine doivent se terminer pour la fin du mois de février. Le thermostat du chauffage doit être remplacé suite à quelques dysfonctionnements : un devis de l'entreprise Barbarin est accepté pour un montant de 342,66 € HT.

➤ **MATERIEL ATELIER SERVICE TECHNIQUE**

Il est nécessaire d'envisager la réparation d'une débroussailleuse, estimée à 320,53 € HT. Au vu du devis de l'entreprise Pierre Claude Motoculture, l'acquisition d'un nouvel appareil sera étudiée à l'occasion du vote du budget.

➤ **GITES COMMUNAUX**

Un devis de 1 156,29 € HT a été accepté à l'entreprise VM Luçon Bois, pour la fourniture de matériaux permettant l'abaissement de la cage d'escalier du gîte n°5, ainsi que la réfection des sols de l'étage. La modification du récepteur de douche devra également être envisagée avant l'été.

➤ **SECURITE DES ESPACES PUBLICS**

Un devis de 1 442,25 € HT a été accepté à l'entreprise KOLYS, pour la fourniture d'un grillage rigide. Cela permettra le remplacement du grillage endommagé par le vent au Stade, et des barrières hors d'usage de la garderie.

➤ **VOIRIE**

En vue d'une prochaine réunion de la commission voirie/aménagement/urbanisme, courant mars, des devis de réfection de voirie vont être demandés. L'impasse haute de la rue du Portail, la VC 4 (Chemin Bas) et la VC 11 (prolongement de la rue des Poissonniers) seront chiffrées.

➤ **ECOLE PUBLIQUE LES TILLEULS**

Un devis pour le remplacement du portail d'entrée à l'école va être demandé en vue du budget 2018. L'humidité cause en effet de nombreux problèmes sur le portail bois existant.

➤ **DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS**

Un diaporama de présentation du dispositif Voisins Vigilants a été présenté aux élus. La mise en place par la Commune s'élèverait à 800 € TTC par an. Aucune décision n'est prise pour l'heure.

➤ **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Présentation des DPU reçues depuis la dernière réunion de Conseil.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : NON FIXÉE À CE JOUR

Dominique GAUVREAU

Maire

Président de Séance

Denis PRÉZEAU

2^{ème} Adjoint au Maire

Secrétaire de Séance